



Éducation

Charte de l'accueil du jeune enfant et de sa famille à l'école **maternelle** et en accueil de loisirs

Édito

Permettre à chaque enfant d'apprendre, de grandir et s'épanouir dans de bonnes conditions est une ambition forte de la Ville de Nantes. Ambition qu'elle porte et partage avec tous ceux qui œuvrent à la réussite des enfants : parents, associations et professionnels de l'éducation.

Par le projet éducatif « Bien grandir à Nantes », les acteurs éducatifs nantais se sont donnés, entre autres missions, de favoriser le bien-être et la réussite éducative de chaque enfant en réduisant les inégalités sociales et territoriales. Cette réussite se travaille en particulier lors de cette période si singulière que représente l'entrée à l'école : la relation de confiance, les repères, le sentiment de sécurité de l'enfant se nouent dès le démarrage de la scolarité.

C'est ainsi que le projet d'un travail partenarial autour de l'accueil de l'enfant à l'école maternelle et de sa famille a été souhaité et priorisé par les élus nantais en plein partenariat avec l'Éducation nationale.

La rédaction de cette charte reflète ainsi l'esprit d'une coopération fructueuse qui illustre une volonté de cohérence, de reconnaissance réciproque et de clarification des missions de chacun et chacune, et ce, dans le cadre des enjeux renouvelés et partagés de l'école maternelle. Trois axes forts ont été établis conjointement par l'Éducation nationale et la Ville de Nantes : l'accueil des enfants d'âge maternel et la prise en compte de leurs besoins, l'articulation des professionnels qui interviennent au profit des enfants, l'accueil et l'intégration des familles à l'école maternelle et en accueils périscolaires et de loisirs.

L'école maternelle a pour objectif d'établir « les fondements éducatifs et pédagogiques ». Sa mission principale est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur

personnalité. Il est donc essentiel de mobiliser la communauté éducative, qui comprend outre les parents premiers éducateurs de leurs enfants, les enseignants, les ATSEM, les animateurs, les agents de restauration et les différents intervenants extérieurs.

Associant l'ensemble des professionnels et partenaires intervenant auprès des jeunes enfants d'âge maternel, cette charte a vocation à s'appliquer tant au sein de l'école qu'au sein des accueils périscolaires et de loisirs nantais afin de renforcer la cohérence éducative et d'en assurer une continuité lors des différents temps de l'enfant. Elle met en valeur la façon dont chaque acteur éducatif, quel qu'il soit, veille à assurer un accueil de qualité aux enfants, à leur famille et également entre professionnels, pour établir une véritable relation de confiance qui fédérera la communauté éducative. C'est dans cette dynamique que cette démarche partenariale a été initiée. Le partage de points de vue, la prise en compte des contraintes et des objectifs de chaque corps professionnel, les attentes des familles, ont permis de collaborer et de construire un cadre de référence que nous souhaitons utile à chacun.

Ainsi, dans chaque école maternelle nantaise et dans chaque accueil périscolaire et de loisirs nous incitons les équipes éducatives à faire vivre ce beau projet en mobilisant toutes les énergies et compétences, en agissant collectivement et en utilisant la charte comme une base de travail.

Enfin, nous adressons nos remerciements aux 12 représentants de parents d'élèves qui ont participé à l'atelier de concertation, à la centaine de professionnels de la Ville de Nantes qui ont fait part de leurs avis sur le projet de charte et nous formulons une reconnaissance particulière aux 47 participants des groupes de travail mobilisés autour de la réflexion et de l'écriture de la charte (Éducation nationale, agents municipaux des directions petite enfance et éducation, salariés de Léo Lagrange Ouest et de l'Accoord, parents d'élèves).

Ghislaine Rodriguez - Adjointe à la Maire de Nantes à l'Éducation, à la réussite éducative et à la restauration scolaire
Hélène Naulin - Adjointe à la Maire de Nantes à la prospective, à la résilience, à la petite enfance, aux familles et à la parentalité
Patricia Galeazzi - Inspectrice d'académie - Directrice académique des services de l'Éducation nationale

Sommaire

Partie 1

Offrir à l'enfant et sa famille un accueil de qualité

1 Connaître et reconnaître les besoins de l'enfant	p.5
1.1 Les besoins physiologiques	p.5
1.2 Les besoins psycho-affectifs	p.11
1.3 Les besoins moteurs et cognitifs	p.14
2 Accueillir les enfants à besoins spécifiques	p.15

Partie 2

Connaître et reconnaître les adultes membres de la communauté éducative

1 Les différents professionnels en école maternelle	p.19
2 Organisation et responsabilités	p.23
2.1 La journée-type	p.23
2.2 La spécificité du mercredi	p.26
2.3 La responsabilité	p.27
2.4 La gestion des absences	p.27
3 Quelle articulation entre les membres de la communauté éducative ?	p.28
3.1 Favoriser la concertation entre professionnels et le partage de pratiques	p.28
3.2 Partager des valeurs, socle d'une posture éducative appropriée	p.28
3.3 Proposer des temps interprofessionnels	p.29
3.4 Des temps à clarifier	p.29

Partie 3

La place des familles

1 L'accueil des familles	p.31
2 La relation parents-professionnels	p.32
3 Être parent d'élève, c'est quoi ?	p.33
4 Être représentant de parents d'élèves élu, c'est quoi ?	p.34

1 Offrir à l'enfant et sa famille un accueil de qualité

Comment prendre en compte au mieux l'individualité des enfants au sein du collectif ?

Chaque enfant est unique et a des besoins différents. Il est donc important que l'ensemble des professionnels puissent réfléchir en ce sens et adapter leurs pratiques (organisation, posture) pour répondre au mieux aux besoins de chaque enfant, tout en respectant le cadre donné.



1 Connaître et reconnaître les besoins de l'enfant

1.1 Les besoins physiologiques

Dans cette partie, nous n'allons pas lister les différents besoins mais axer la réflexion sur les moments et temps de la journée qui nécessitent d'être posés et cadrés. Les professionnels ont un rôle primordial pour répondre au mieux aux besoins des enfants.



Je suis fatigué, j'ai besoin de me reposer

L'organisation de la sieste doit être réfléchie en début d'année scolaire en équipe avec l'ensemble des professionnels concernés par ce temps (direction d'école, équipe enseignante, ATSEM et équipe d'animation), et décidée en accord entre ces derniers.

La sieste est à cheval entre le temps périscolaire et le temps scolaire. Ce qui explique la présence d'ATSEM et/ou d'animatrices pour assurer l'accompagnement de ce temps.

Aussi, il est essentiel d'anticiper le temps de préparation de la sieste (bannette des enfants, doudous, draps, aménagement de l'espace s'il n'y a pas de salle attitrée) : quel espace de stockage ? quel moment est le plus opportun pour préparer ce temps ? comment sollicite-t-on les enfants ?

Tout cela doit être pensé dans le but de favoriser l'autonomie des enfants et de les sécuriser. Un échange avec les familles est également primordial pour en savoir davantage sur le rythme de sommeil de l'enfant, ses rituels d'endormissement...

Par respect du rythme de l'enfant, il est important d'identifier les « petits » et les « gros » dormeurs sans cloisonner selon l'âge de l'enfant mais en différenciant si possible les espaces (par exemple : deux salles de sieste).

Les besoins sont différents en fonction de chaque enfant et non pas en fonction du niveau de classe. Ainsi, l'organisation ne peut être figée dans le temps puisque les besoins évoluent dans l'année. Il est donc nécessaire d'échanger régulièrement et de s'adapter aux besoins évolutifs de chaque enfant.



Testé et approuvé

Pour les enfants ne dormant pas, un temps de repos ou un temps calme peut être proposé en tout début d'après-midi, après le temps de restauration.
Durée max recommandée : 20 minutes.

Après avoir accompagné les enfants aux toilettes, puis au déshabillage (les enfants sont invités à se mettre à l'aise), ATSEM et animateurs veillent à instaurer un climat favorable à l'endormissement.

Tout est mis en œuvre pour apporter un cadre sécurisant aux enfants. Une attention particulière est portée aux enfants inquiets ou agités.

L'effectif d'enfants présents à la sieste évolue puisque :

- les enfants déjeunant à l'école sont couchés dès la fin du repas ;
- les enfants déjeunant chez eux arrivent à la fin de la pause méridienne ;
- les enfants ne dormant pas ou plus peuvent retourner en classe.



Vigilance sur le rythme

Il est recommandé de ne pas laisser un enfant plus de 20 minutes en sieste s'il ne dort pas et s'il manifeste de la gêne.

La sieste du mercredi, à l'accueil de loisirs, est également un temps qui doit être discuté entre professionnels pour éviter les incohérences de fonctionnement, dues aux réglementations différentes entre les temps scolaire et extra-scolaire.

Il est essentiel de donner des repères aux enfants et de stabiliser l'organisation.

Un travail sur la mutualisation des espaces entre les temps scolaire, péri et extra-scolaire est recommandé.

Les aménagements doivent aussi être réfléchis collectivement et dans l'intérêt de l'enfant. Les enfants peuvent avoir besoin de s'isoler. Un espace dédié peut favoriser cela.



Ça se passe à Nantes

Les enfants déjeunant chez eux peuvent revenir avant la fin de la pause méridienne pour pouvoir profiter d'un temps de sieste plus rapidement.

Les professionnels sont attentifs aux réveils échelonnés.

À l'issue du temps de repos, l'enfant est accueilli dans la classe par un enseignant.

Le lever des enfants et l'habillage gagnent à être partagés entre l'enseignant et l'ATSEM en fonction du rythme des réveils. S'il vise en premier lieu l'autonomie progressive des enfants, c'est également un moment privilégié permettant le développement du langage.



J'ai faim, j'ai besoin de manger

Le petit-déjeuner

D'après le Plan national nutrition-santé, le petit-déjeuner est un repas à part entière et doit représenter entre 20 et 25% des apports énergétiques sur l'ensemble d'une journée. Or plusieurs études (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, 2015 et INCA 3, 2014) montrent que la prise du petit-déjeuner n'est pas systématique chez les enfants.

L'accès de tous les enfants à un petit-déjeuner équilibré est nécessaire pour garantir l'égalité des chances entre les enfants et lutter contre les privations matérielles dont ils sont victimes.

Si l'enfant n'a pas petit-déjeuné, il peut lui être proposé sur le temps périscolaire du matin (de l'ouverture du périscolaire à 8h15 – horaire variable selon les écoles). Il se fait généralement en restauration scolaire et est encadré par l'équipe d'animation.

Le service municipal de restauration fournit ce petit-déjeuner qui est composé de biscottes, céréales bio, jus d'orange bio, lait bio, produits laitiers (natures ou aromatisés selon les stocks), compote, fruits, confiture, beurre, miel, pain. Les enfants avec régime spécifique ne peuvent pas consommer le petit-déjeuner proposé. Les familles en sont informées et sont autorisées à apporter le petit-déjeuner de leur enfant si toutefois il ne peut pas déjeuner avant de venir à l'accueil.

Le verre d'eau ou de lait dans la matinée

Conformément aux préconisations nutritionnelles nationales, il n'y a pas de collation en milieu de matinée.

La Ville de Nantes met cependant à disposition des briques de lait. Dans la matinée, lors du temps scolaire un verre d'eau ou de lait est proposé.





Le déjeuner

Qui décide des menus ?

Conçus par la diététicienne et le chef de cuisine, les menus sont soumis à une commission restauration qui en discute et les valide tous les deux mois. Composée d'élus et des services de la direction éducation, la commission restauration travaille à chaque fois ces menus avec une école différente et invite les animateurs et animatrices du périscolaire, la direction de l'accueil périscolaire, le personnel enseignant et la direction d'école mais aussi les enfants et les parents d'élèves à faire des propositions d'amélioration.

Comment sont élaborés les menus ?

L'élaboration des menus s'appuie sur les recommandations nationales du guide nutrition du GEMRCN1 et sont conformes à l'arrêté ministériel de septembre 2011. Cet arrêté impose le respect de fréquences de certains plats pour garantir la qualité nutritionnelle des menus. Ainsi, la fréquence des aliments gras et sucrés, des fruits, légumes, légumes secs, poissons, produits laitiers sont soumis à ce contrôle des fréquences.

Les menus doivent également être conformes à la loi Egalim dont un volet concerne la diversification des sources de protéines avec la mise en place d'au moins un repas végétarien par semaine. Elle stipule également que la restauration scolaire doit proposer au moins 50 % de produits de qualité et durables dont au moins 20 % de produits bio. Deux plats végétariens sont au menu chaque semaine. Depuis novembre 2022, une alternative végétarienne est proposée les jours où de la viande est servie.

Le menu est prétexte à de nombreux échanges entre adultes (quels qu'ils soient) et enfants. En parler en amont permet de préparer l'enfant à ce temps et à l'informer de ce qu'il va pouvoir manger.

Comment l'avis des enfants est-il pris en compte dans les menus ?

Dans les restaurants scolaires, un carnet de « bon qualité » est à disposition des agents de restauration, des ATSEM et de l'équipe d'animation afin qu'ils puissent faire part de leurs remarques ou suggestions et transmettre celles des enfants.

Comment sont gérées les quantités ?

Pour les enfants de très petite, petite et moyenne section, les grammages sont plus faibles que pour les autres enfants, en particulier pour la viande. Ainsi, conformément aux recommandations des pédiatres, la portion de viande pour les enfants de 3/4 ans ne doit pas dépasser 30g à 40g par jour.

Comment le temps du déjeuner est-il organisé ?

Le temps du repas est un moment important dans la journée de l'enfant. Il dure en moyenne 45 minutes. Le premier service est proposé dès la fin de classe.

Il est important de réunir les conditions d'un climat serein et sécurisant. Pour cela les professionnels veillent à limiter le bruit, à instaurer une bonne ambiance (communication positive avec l'enfant, cohérence éducative entre adultes, disponibilité auprès des enfants).

Pendant le temps du repas, les enfants sont accueillis par les ATSEM, les équipes d'animation et de restauration. Ils sont bien souvent répartis en zones (tables de référence) pour une meilleure fluidité.

Les professionnels ont un rôle éducatif en accompagnant les enfants dans le développement de leur autonomie : motrice (tenue des couverts, se servir seul, découpe des aliments, posture) et sociale (partage, règles de vie, rangement). Ils invitent les enfants à goûter (par le jeu si besoin) mais ne forcent en aucun cas un enfant à manger. Ils ont également un rôle pédagogique puisque c'est un temps propice au langage (explications, découverte des aliments...) et un rôle éducatif (éducation à l'alimentation).

¹ Groupement d'étude des marchés en restauration collective et de nutrition www.gemrcn.fr

L'entraide entre professionnels

Les agents de restauration ont toute leur place en tant qu'acteurs éducatifs auprès des enfants. Pour apporter plus de cohérence à ce temps, il est important d'identifier les besoins, le personnel présent et de prioriser les missions de chacun.

Le goûter

Le goûter de l'après-midi est mis en place pendant le temps périscolaire (pour les enfants inscrits au « grand accueil ») et il est fourni par les parents.



Aide-moi à grandir, montre-moi le chemin sans faire à ma place

Il est important que l'enfant soit vêtu avec des vêtements et chaussures adaptés : d'une part qui répondent aux conditions météo, et d'autre part qui facilitent l'autonomie, c'est-à-dire faciles à enlever et remettre tout seul.

Il faut prendre le temps d'accompagner l'enfant à l'autonomie en le laissant faire, en lui expliquant comment il doit faire.

J'ai besoin d'aller aux toilettes quand j'en ressens le besoin

Comme la marche, la continence ne s'apprend pas, elle s'acquiert.

L'acquisition du contrôle sphinctérien dépend de la maturation neuromotrice (par exemple, il monte et descend seul l'escalier) et psychique de l'enfant : il doit être prêt dans son corps et sa tête. L'enfant respecté dans son rythme et dans son intimité ne grandit pas pour faire plaisir à l'adulte qui le lui demande, mais a plaisir à grandir, accompagné par l'adulte.

Lorsqu'un enfant n'étant pas encore continent est accueilli à l'école, il peut porter des couches.

Dans ce cas, il est important de prévoir un espace adapté pour stocker les rechanges (couches et vêtements) et pour changer l'enfant.

Les tables à langer contraignent l'enfant à rester passif et ne l'aident pas à grandir et à gagner en autonomie.

Il est donc pertinent de pratiquer le change debout qui respecte la posture de l'adulte et implique l'enfant dans cette dynamique.

L'objectif, à terme, est que l'enfant aille seul aux toilettes pour être disponible aux interactions, activités et apprentissages qui lui sont proposés : trop d'enfants se retiennent toute la journée d'aller aux toilettes, mobilisant alors leur énergie physique et mentale à se contenir.

Des temps ritualisés pour le passage aux toilettes sont parfois organisés en groupes classes (récréations, avant et après la restauration, après la sieste). Toutefois, les petits groupes sont à privilégier car ils permettent un accompagnement sur-mesure de l'adulte dans la formulation, la compréhension et l'automatisation des gestes d'hygiène élémentaire (se déshabiller, s'habiller, se laver les mains...) et le respect de la pudeur.



Qu'ils soient parents, ATSEM, enseignants, animateurs, tous les adultes ont un rôle à jouer dans l'accompagnement vers la continence, dans l'accompagnement aux toilettes, mais également dans l'apprentissage pour s'essuyer seul. C'est en premier lieu un temps dédié à l'hygiène et au contrôle de son corps. Et, c'est aussi un temps qui touche à l'intimité.

Plus un enfant expérimente ses capacités de mouvement, mieux il se connaît, dans ses sensations et sa motricité. **La mobilité favorise donc la continence.** Les jeux de transvasement et de manipulation sont aussi très importants lors de cette période. C'est pourquoi il doit être précisé aux familles l'importance de la tenue pour favoriser l'autonomie de l'enfant, tout comme la mise à disposition de tenues de rechange, fournies par les parents.

1.2 Les besoins psycho-affectifs

Bien qu'ils soient parfois plus difficiles à identifier que les besoins physiologiques, les besoins psycho-affectifs sont une clé essentielle à la construction psychique et sociale d'un enfant : le sentiment d'exister et de se sentir à sa place, en confiance, en sécurité, est une condition incontournable au bien-être de l'enfant à l'école.

J'ai besoin d'être en sécurité

Lorsque l'enfant passe de son univers familial à l'école, il doit se sentir sécurisé et en confiance. La sécurité affective constitue un enjeu fondamental lors des premiers mois de scolarisation pour les apprentissages futurs. L'environnement scolaire doit apporter un cadre sécurisant à l'enfant, notamment par l'instauration de rituels.

La sécurité affective s'appuie sur différents facteurs, et repose essentiellement sur la communication :

- la qualité des échanges entre les professionnels et la famille ;
- la posture professionnelle bienveillante, et contenante, pour échanger avec l'enfant :
 - se mettre à hauteur d'enfant ;
 - positiver les échanges ;
 - poser des questions et savoir écouter la réponse, même si cela prend du temps ;
 - reformuler si besoin pour bien comprendre.
- un travail en collaboration à l'échelle équipe école pour avoir des règles communes ;
- des règles claires, peu nombreuses et positives, et qui dépendent du lieu (et non des personnes intervenant) ;
- la connaissance de l'ensemble des professionnels par les enfants ;
- des outils pour faciliter les repères temporels ;
- des rituels qui permettent de rendre le cadre sécurisant même si les personnes changent.



Testé et approuvé

S'il y a une mutualisation des espaces avec des règles différentes, mettre en place une signalétique (symbole, objet) qui indique le changement d'usage du lieu.

Testé et approuvé

Un travail sur les émotions, en s'appuyant sur les livres, permet aux enfants d'apprendre à les exprimer par la parole plutôt que par le passage à l'acte.

L'enfant a besoin d'oser, et parfois de prendre des risques « mesurés » pour apprendre. C'est un défi pour le professionnel qui accompagne l'enfant dans ce sens en le laissant expérimenter.

Il est donc essentiel d'échanger en équipe pour s'accorder sur les règles définies. L'expérimentation doit être partagée en équipe et les enjeux doivent être identifiés.

La question des relations entre enfants est également un enjeu, pour que chacun se sente à sa place dans le collectif, et en sécurité.

Pour cela, **le professionnel est garant du cadre et médiateur, mais doit ajuster sa posture à chaque situation :**

- observer pour favoriser la solution, l'arrangement entre pairs, quand un début de conflit apparaît ;
- intervenir pour verbaliser, si l'échange reste compliqué, et inviter les enfants à chercher une solution ;
- réguler les situations où les enfants sont en conflit sans réussir ni à le résoudre ni à se séparer ;
- encourager la parole, l'expression des émotions ;
- prévoir des espaces ou moments dédiés pour se détendre, se défouler, décroquer les groupes.



Afin de faciliter les grandes étapes de la scolarité de l'enfant, des temps d'adaptation particuliers peuvent être prévus, en référence aux dispositifs « Passerelles vers l'école ».

Ils se déclinent de différentes façons mais visent tous à offrir à l'enfant et à sa famille un contexte sécurisant et rassurant dans la découverte de ces nouvelles étapes.

Pour faciliter la première scolarisation :

- des actions passerelles, temps d'immersion dans l'école pour les enfants et leurs parents, parfois accompagnés par des professionnels petite enfance, organisés en mai/juin de l'année précédente ;
- parfois consolidés, pour les enfants qui auront montré plus de difficultés, par des temps dans un « lieu passerelle » en septembre/octobre, avec un ATSEM ;
- une rentrée progressive, échelonnée, à l'école, pour permettre de s'habituer en douceur.

Dans le même esprit, d'autres actions sont possibles pour faciliter la continuité maternelle – CP.



On y pense

Il est important pour l'enfant de se familiariser également avec l'équipe d'animation, et avec l'organisation du temps périscolaire.

À noter : quelle que soit la transition à accompagner, la transmission d'éléments de connaissance et de compréhension de l'enfant entre les professionnels (enseignant, ATSEM et équipe d'animation) est précieuse. Il est donc important de développer des outils, ou d'instaurer des temps pour aller dans ce sens.

La communication étant un facteur clé pour répondre à ce besoin de sécurité, notamment affective, **comment faire plus particulièrement vis-à-vis de familles allophones ?**

Des ressources existent, afin de se comprendre et traduire les principales informations : l'ASAMLA, des ressources internes (professionnels qui parlent plusieurs langues...)¹.

Mais la créativité est également très utile : créer du lien avec d'autres enfants de l'école qui parlent la même langue, inventer des outils ou utiliser les imagiers, pictogrammes... Par exemple : pour les menus ou sorties scolaires, donner les consignes par un support visuel et imagé est plus efficace pour tous.

¹ Se rapprocher du territoire éducatif

J'ai besoin que l'on me porte de l'attention, de me sentir à ma place

L'organisation liée aux différents temps dans la journée de l'école ne permet pas toujours d'individualiser les rapports entre adultes et enfants. Il est donc important d'être vigilant sur les transmissions et sur les temps de transition qui peuvent générer de l'anxiété (bruit, nombre d'enfants et d'adultes...). La qualité des relations entre adultes est donc essentielle pour bien répondre à ce besoin (échanges entre professionnels, mais également de la famille avec les différents professionnels).

Quelques leviers sont possibles et méritent d'être mis en place :

- **L'accueil de l'enfant** (sur le temps périscolaire et sur le temps scolaire) : d'autant plus important que ce temps est souvent plus favorable à l'instauration d'un petit échange individuel, voire de réassurance lors de la séparation avec ses parents. L'enfant doit se sentir accueilli et attendu. Il est primordial d'individualiser ce temps d'accueil, qui donne la dynamique pour la journée et apporte un climat rassurant.



Testé et approuvé

Se mettre à hauteur d'enfant, positiver les échanges (par exemple : préférer « marche », plutôt que « ne cours pas »).

L'adulte doit être vigilant sur l'intégration des enfants au collectif (selon le moment de la journée, selon l'enfant). Alternier individuel et collectif amène à la conscience du collectif.



Pratiques développées

- Appeler l'enfant par son prénom
- Afficher le prénom sur différents objets utiles à l'enfant (porte-manteau, banquette...)
- Afficher des photos de l'environnement propre à l'enfant (ses parents, son doudou...)
- Prévoir un cahier qui fait le lien entre la vie de l'école et la maison, support aux échanges et à la verbalisation pour l'enfant



1.3 Les besoins moteurs et cognitifs

L'enfant s'exprime avant tout par son corps.
Les professionnels mettent en place des activités qui répondent à ces besoins, sur les temps scolaire et périscolaire.



J'ai besoin de bouger dans des espaces pensés pour moi

Ce besoin, présent tout au long de la maternelle, varie selon les enfants. Pour y répondre, tous les espaces sont à privilégier, y compris l'extérieur dès que c'est possible. L'aménagement des espaces doit favoriser une organisation souple et progressive selon l'âge et les besoins des enfants.

Pour les activités de motricité, la préparation matérielle et l'accompagnement aux apprentissages peuvent être concertés entre enseignant et ATSEM. Le partage des tâches d'organisation, d'installation et de rangement du matériel est à discuter en amont, voire en équipe école. Quels que soient l'organisation et les aménagements retenus, l'enseignant en reste seul responsable.

J'ai besoin que l'on m'aide sans faire à ma place

Les professionnels faciliteront le repérage dans l'espace, l'utilisation du matériel, et les déplacements afin de permettre à l'enfant d'agir progressivement en autonomie et en toute sécurité. Celui-ci doit pouvoir repérer l'adulte qui peut l'aider et faire appel à lui autant que de besoin. Les professionnels accompagnent l'enfant pour qu'il réussisse à s'auto-évaluer.

Laisser place à la mobilité pour apprendre à se poser

Pour des raisons de sécurité, il est important de mettre du mobilier adapté à la taille de l'enfant (comme des chaises avec appui et dossier adapté) dans tous les espaces fréquentés par les enfants (couloirs, classes, restauration).

La récréation (= re créer entre 2 apprentissages) permet aux enfants de satisfaire leur besoin de mouvement et de jeux dans un espace extérieur. Elle doit permettre aux enfants de se détendre. L'organisation de l'après-midi ne nécessite pas de récréation systématique, notamment après un temps de repos.

L'adulte se positionne dans une posture « phare » pour assurer la sécurité affective et physique de l'enfant.

À tester...

Pour les très petites sections (TPS), deux temps récréatifs de 15 à 20 minutes peuvent être proposés le matin.

J'ai besoin que l'on me comprenne (reformulation, évolution du langage) et que l'on m'aide à comprendre

Les professionnels reformulent la phrase de l'enfant pour lui permettre d'apprendre. Il est nécessaire que les adultes, quels qu'ils soient, mettent des mots sur les actions. La verbalisation des gestes est tout aussi importante.

Tous les moments de vie quotidienne sont à utiliser pour développer le langage de l'enfant : les professionnels veillent à encourager les enfants à verbaliser ce qu'il font, mais également ce qu'ils ressentent.

Testé et approuvé

Varier les supports pour accompagner l'enfant (visuel, auditif...).

J'ai besoin d'expérimenter pour apprendre

Il est nécessaire de répondre à ce besoin d'expérimentation tout au long de la journée, sur les temps péri et scolaire.

Le jeu, qu'il soit libre ou encadré par un adulte, a un intérêt pédagogique. C'est l'accompagnement langagier et la posture des adultes qui en font des temps d'apprentissage.

Dans tous les cas, l'enseignant reste responsable des activités pédagogiques et des enfants qui lui sont confiés sur le temps scolaire.

À ce titre, il décide des modalités de travail (groupement des élèves, nature du matériel), de la nature des activités, de l'accompagnement souhaitable.

Dans le cadre de ses missions d'accompagnement pédagogique, l'ATSEM peut se voir confier un groupe d'enfants, qui permet d'assurer la sécurité de tous. Dans l'intérêt des élèves, l'enseignant de la classe veillera à ce que les consignes données à l'ATSEM soient claires et lui permettent de préparer le matériel et/ou de mener à bien l'activité qui lui est confiée, en prenant soin :

- de préciser le domaine d'apprentissage ;
- d'énoncer les objectifs de la tâche et les critères de réussite ;
- de clarifier le langage attendu de l'adulte dans l'accompagnement aux apprentissages (vocabulaire, questionnement, reformulation...).

Par mesure de sécurité, l'ATSEM ayant seul un groupe d'enfants ne peut se retrouver isolé au sein de l'école. Un autre professionnel doit se trouver à proximité de l'atelier mené par l'ATSEM.

2

Accueillir les enfants à besoins spécifiques

La loi n° 2019-791 pour une « école de la confiance » consacre son chapitre IV à ce sujet. L'objectif est, dans le cadre d'un service public de l'école inclusive, d'assurer une scolarisation de qualité à tous les enfants de la maternelle au lycée et la prise en compte de leur singularité et de leurs besoins éducatifs particuliers.

De ce fait, tous les enfants sont accueillis et pour les accompagner au mieux, la qualité de la transmission des informations et l'importance de concertations entre professionnels sont à souligner.

Aussi, il est important de prévoir des temps de formation et d'échange de pratiques entre les différents professionnels de l'école, animés par des professionnels spécialisés pour mieux les outiller.

Dans cette partie, la réflexion se fait autour de différents profils d'enfants :

- enfant de moins de 3 ans ;
- enfant ayant une problématique de santé ;
- enfant en situation de handicap ;
- enfant qui interpelle dans son développement.

J'ai deux ans et je vais à l'école

La scolarisation d'un enfant avant l'année de ses trois ans est une chance lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées. Correspondant au niveau « très petite section » (TPS), elle est la première étape de la scolarité et, pour beaucoup d'enfants, la première expérience éducative en collectivité.

Il s'agit notamment d'un moyen efficace de favoriser la réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, la famille est éloignée de la culture scolaire. Cette scolarisation est proposée dans certaines écoles de la Ville de Nantes, notamment rattachées en REP.

Parce qu'elle concerne des « tout-petits » ayant des besoins spécifiques, cette scolarisation requiert une organisation des activités et du lieu de vie qui se distingue nettement de ce qui existe dans les autres classes de l'école maternelle. Elle nécessite donc un projet particulier, inscrit dans le projet d'école.

Les projets d'accueil et de scolarisation d'enfants de moins de trois ans en TPS se font sous différents formats :

- un accueil et une scolarisation dans une classe de l'école maternelle, spécifique et adaptée aux besoins des jeunes enfants (présence régulière d'un ATSEM, aménagement de l'espace, matériel et jeux adaptés au jeune âge des enfants, rythmes spécifiques...) ;
- un accueil et une scolarisation des enfants de moins de trois ans dans des classes de l'école maternelle comportant un ou plusieurs autres niveaux. Elle présente l'avantage de la stimulation apportée par les pairs, mais constitue un cadre moins favorable à une prise en compte des besoins des jeunes enfants.

La première entrée à l'école maternelle est l'occasion pour l'école de s'ouvrir à ses partenaires.

La scolarisation des enfants avant trois ans peut se concevoir en complémentarité avec la direction petite enfance de la Ville de Nantes. Tous les enfants ne sont pas en mesure d'assumer les contraintes propres à une scolarité, même adaptée : une concertation est nécessaire pour déterminer le moment opportun pour scolariser chacun.

J'ai un besoin lié à ma santé

Le Projet d'accueil individualisé (= PAI)

Le PAI est un document écrit, qui récapitule les aménagements facilitant la scolarité de l'enfant. Il est signé par l'ensemble des responsables concernés (médecin, représentants légaux, direction d'école, Ville). L'ensemble des professionnels doivent avoir connaissance des différents PAI et y être extrêmement vigilants (responsabilité des directions d'école et d'accueil périscolaire pour que l'information circule au sein des équipes). Il importe, dans l'intérêt même de l'enfant, de rappeler le devoir de confidentialité auquel tous les membres de la communauté éducative sont soumis. Une attention particulière est à porter sur le suivi des PAI (stockage, communication, classement, mise à jour). L'affichage des numéros d'urgence est obligatoire. Le lieu de stockage doit être identifié dès le début de l'année et porté à la connaissance de l'ensemble des professionnels. Ce lieu défini (bien souvent la salle des maîtres ou la tisanerie) doit être facilement accessible et proche de l'enfant.

Les soins, qui peuvent parfois générer de l'anxiété, doivent s'effectuer dans un endroit calme et apaisant.

Le Projet d'accueil individualisé alimentaire

Du fait de leur pathologie, certains enfants ont des repas spéciaux, d'autres des plats spécifiques ponctuels dès lors qu'ils sont présents à la cantine.

Les plats de substitution ponctuels servis à certains enfants sont élaborés à la cuisine centrale en fonction du menu du jour. Les repas complets spécifiques sont, quant à eux, fabriqués par un prestataire spécialisé. L'enfant a un menu différent de ses camarades. Ce service permet de proposer des repas sécurisés à tous les enfants quel que soit leur régime alimentaire.

Pour chaque enfant avec un régime spécifique présent le midi, un support plexiglas, avec le nom et le prénom de l'enfant, est préparé et posé par un encadrant de la restauration scolaire (ATR ou AER) :

- fiche rouge : l'enfant a un panier repas, ou au moins un plat de substitution ;
- fiche verte : l'enfant peut manger le menu proposé en restauration.

Avant la mise en place d'un PAI, les familles doivent fournir un repas froid. En cas de grève, un pique-nique est fourni par la famille.

Pour la mise en place de plat spécifique, la famille précise les informations essentielles, à chaque début d'année scolaire, sur la fiche de renseignement périscolaire de l'enfant.

À compter du 7 novembre 2022, les familles peuvent choisir qu'une alternative végétarienne soit proposée à leur enfant en substitution au plat de viande ou bien uniquement en substitution de la viande de porc.

Je suis en situation de handicap

Un diagnostic doit d'abord être établi par un professionnel de santé (généraliste, pédopsychiatre...) pour faire reconnaître le handicap. La famille prend alors contact avec la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). La MDPH évalue les besoins de l'enfant et transmet ses résultats à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Les besoins de l'enfant sont inscrits dans le projet personnalisé de scolarisation (PPS). C'est à l'enseignant, responsable sur le temps scolaire, que revient l'organisation de la journée de l'enfant en fonction du PPS. L'enfant peut être accompagné d'un accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH). En l'absence de ce dernier, l'enfant est accueilli selon le PPS établi et est pris en charge par l'enseignant assisté de l'ATSEM. Selon les besoins, le change de l'enfant est assuré par le professionnel, de préférence au sol, pour éviter que l'enfant ne se blesse et tombe. Une table à langer pourra être mise à disposition selon l'enfant, les besoins, son handicap, et les retours des spécialistes qui suivent l'enfant (ergothérapeute entre autres).

Le Projet Personnalisé de Scolarisation

Le PPS organise le déroulement de la scolarité de l'enfant en situation de handicap et assure la cohérence, la qualité des accompagnements et des aides éventuellement nécessaires à partir d'une évaluation globale de la situation et des besoins de l'enfant. Hormis les aménagements prévus dans le cadre du PAI, la scolarité de l'élève se déroule dans les conditions ordinaires.

Mon comportement interroge les professionnels

Chaque fois que l'examen de la situation d'un enfant l'exige, qu'il s'agisse de l'efficacité scolaire, de l'assiduité ou du comportement, l'équipe éducative est réunie par la direction d'école.

Sont conviés l'ensemble des professionnels intervenant auprès de l'enfant, afin d'assurer une cohérence éducative dans la prise en compte des besoins de l'enfant.

Ainsi il est possible de solliciter, en plus des personnes obligatoirement présentes (direction d'école, enseignants, responsable légal de l'enfant, psychologue scolaire), l'ATSEM,

le directeur de l'accueil périscolaire ou l'animateur référent des temps périscolaires, comme extra-scolaires, l'équipe de préscolarisation.

S'ils ne sont pas présents, ils sont a minima sollicités en amont de cette rencontre pour donner leur point de vue, faire remonter leurs observations, questionnements... et sont informés de ce qui a été évoqué au sein de cette instance.

Les parents ou représentants légaux de l'élève sont membres de droit et peuvent se faire accompagner ou remplacer par un représentant d'une association de parents d'élèves de l'école ou par un autre parent d'élève de l'école.

De nombreux partenaires existent et sont à solliciter selon les besoins :

- Rased (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) ;
- PRE (programme de réussite éducative, pour les écoles REP et REP+) ;
- Direction Petite enfance (pour les enfants inscrits en crèche et suite à l'accord des familles) ;
- PMI (protection maternelle et infantile) ;
- Pôle santé globale de l'enfant ;
- EmaSCO ;
- ESMS (établissements et services médico-sociaux).

Utile

Mise en place d'une procédure pour les écoles lorsqu'un enfant est en crise.

Je suis en situation de danger

L'information préoccupante est définie comme étant « une information transmise à la cellule départementale mentionnée au deuxième alinéa de l'article L. 226-3 pour alerter le président du Conseil départemental sur la situation d'un mineur, bénéficiant ou non d'un accompagnement :

- pouvant laisser craindre que sa santé, sa sécurité ou sa moralité sont en danger ou en risque de l'être ;
- ou que les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises ou en risque de l'être » (art. R226-2-2 du Code de l'action sociale et des familles).

Les personnels de l'école ou tout autre intervenant extérieur travaillant au contact des enfants et repérant des difficultés sont habilités et ont le devoir de faire une information préoccupante et peuvent s'informer mutuellement.

Le Pôle santé globale de l'enfant de la Ville de Nantes (PSGE) peut apporter son soutien technique aux équipes éducatives et/ou périscolaires dans la rédaction des écrits de protection de l'enfance, ou est amené à en rédiger directement. La présence d'assistantes sociales et de médecins scolaires dans l'équipe permet de porter un regard médico-social sur les situations. Le PSGE travaille ces questions en lien et coordination avec la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) du Conseil départemental.

2

Connaître et reconnaître les adultes membres de la communauté éducative

Un enfant est amené à côtoyer durant sa journée bon nombre de professionnels, parfois jusqu'à 10.

La cohérence éducative est essentielle ainsi que la bonne transmission des informations.

Cette deuxième partie montre en quoi les missions de chacun interagissent. Dans un premier temps en identifiant le rôle et les responsabilités de chaque corps de métiers selon le moment de la journée. Puis, dans un second temps en identifiant les enjeux de la cohésion éducative.

1

Les différents professionnels en école maternelle

En qualité d'agent de la fonction publique territoriale (pour les agents Ville : ATSEM, AER, ATR, responsable de site ou concierge) ou de la fonction publique d'État (équipe enseignante), les professionnels ont des droits et des devoirs, quel que soit leur statut (titulaire, temporaire ou remplaçant).

Comme par exemple :

- **l'obligation de discrétion professionnelle** : ne pas divulguer les informations concernant l'activité, les missions et le fonctionnement de son administration ;
- **l'obligation de secret professionnel** quant aux informations personnelles sur les usagers notamment la santé, le comportement, la situation familiale. Le secret peut être levé dans certains cas pour assurer la protection ou la santé publique ;
- **le devoir de réserve** : faire preuve de réserve et de retenue dans l'expression écrite et orale de ses opinions personnelles.

Les animateurs, employés par les associations Léo Lagrange Ouest et Accoord, sont sous contrat de droit privé, en CDI. Ils doivent respecter les projets pédagogiques mis en place au sein de chaque structure et qui répondent aux enjeux du projet éducatif de territoire « Bien grandir à Nantes ».

Comme l'ensemble des acteurs, les animateurs sont soumis à l'obligation de discrétion professionnelle et au devoir de réserve.

Tous les professionnels de l'école sont des acteurs éducatifs complémentaires. Cette collaboration est essentielle au bien-être et au suivi de l'enfant.



Le directeur ou la directrice d'école

Employé par le ministère de l'Éducation nationale, il ou elle veille au bon fonctionnement de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable. Il ou elle est responsable de l'accueil des élèves, des relations avec les parents, de l'animation de l'équipe pédagogique.

Le « référentiel métier » (Circulaire n°2014-163 du 1/12/2014) précise les missions des directeurs d'école dans trois domaines de responsabilités : le pilotage pédagogique, le bon fonctionnement de l'école et les relations avec les partenaires.

Le directeur ou la directrice de l'école exerce une autorité fonctionnelle sur les professionnels qui interviennent sur le temps scolaire (enseignants, ATSEM et concierges).

Il ou elle préside différents conseils (conseil des maîtres, conseil d'école) et convie les personnes ressources nécessaires selon l'ordre du jour (DAPS, cadres de proximité, ATSEM...).

Le directeur ou la directrice facilite la participation des parents à l'action éducative de l'école en leur diffusant l'information nécessaire. Il ou elle favorise leur implication dans l'élaboration du projet d'école initié par l'équipe pédagogique, et veille à ce qu'une réponse soit donnée à leurs demandes d'information et d'entrevues.

L'ATSEM (Agent territorial spécialisé en école maternelle)

Employé par la Ville, sous l'autorité fonctionnelle du directeur et sous l'autorité hiérarchique du cadre de proximité.

L'ATSEM a pour mission :

- accueillir les enfants ;
- assurer le suivi et le bien-être des enfants ;
- aider les enseignants par la mise en œuvre des activités pédagogiques et éducatives ;
- accompagner les enfants dans leur quotidien (habillage, déshabillage, hygiène, passage au toilettes, change) ;
- réaliser les premiers soins infirmiers ;
- aider à la préparation, au rangement et au nettoyage du matériel ;
- informer les familles au sujet du suivi éducatif des enfants.

À la Ville de Nantes, les ATSEM interviennent également lors de la pause du midi, de l'accueil périscolaire du soir (pour les enfants inscrits au petit accueil de 16h à 16h30), puis le mercredi midi lors de l'accueil gratuit.

Les ATSEM sont affectés dans une école, et non à une classe, ce qui permet une organisation selon les besoins identifiés en équipe école.

L'enseignant ou l'enseignante

Employé par l'Éducation nationale, il ou elle a la responsabilité de sa classe et est en charge des enseignements.

L'enseignant ou l'enseignante décide des activités pédagogiques à mettre en place en lien avec l'ATSEM, qui peut assurer la préparation du matériel.

Il ou elle assure également le suivi de l'hygiène et les soins à apporter aux enfants (tâches partagées).

Il est intéressant de préciser sur un emploi du temps les activités mises en place et le rôle de chacun (enseignants et ATSEM).

Dès l'accueil de l'enfant à l'école, un dialogue régulier et constructif s'établit entre enseignants et parents ; il exige de la confiance et une information réciproques.

L'école maternelle structure les apprentissages autour d'un enjeu de formation central pour les enfants : « apprendre ensemble et vivre ensemble ».

Organisées par les enseignants, et sous leur responsabilité, les activités pédagogiques complémentaires (APC) se déroulent par groupes restreints d'enfants après accord des parents, éventuellement en articulation avec les activités périscolaires. Les APC peuvent s'adresser à tous selon les besoins identifiés par les enseignants.

Le ou la DAPS (Directeur ou directrice d'accueil périscolaire)

Employé par Léo Lagrange Ouest, à qui la Ville de Nantes confie l'organisation et l'animation des temps périscolaires (matin, midi et soir).

Le temps de travail du DAPS est défini en fonction de la taille de l'école dans laquelle il ou elle est affecté.

Cette personne a la responsabilité pédagogique de ces différents temps, et encadre les équipes d'animation. Pour le temps de la pause du midi, c'est elle qui est garante de l'organisation pour adapter le planning des professionnels présents en fonction des absences éventuelles (tenue d'un tableau).

Concernant les temps périscolaires, le ou la DAPS a pour mission :

- animer et mettre en place le projet pédagogique ;
- coordonner les différents personnels, accompagner et former les animateurs ;
- assurer l'organisation et le bon fonctionnement des différents temps ;
- assurer la coordination des projets d'animations ;
- échanger et faire le lien avec l'ensemble de la communauté éducative (enseignants, associations, parents et autres partenaires) ;
- assurer la sécurité physique et affective des enfants ;
- assurer le suivi des enfants ;
- mettre en place des outils pédagogiques ;
- gérer les conflits (entre professionnels ou entre enfants).

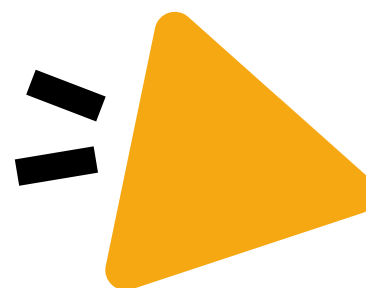
L'animateur ou l'animatrice périscolaire

Employé par Léo Lagrange Ouest, à qui la Ville de Nantes confie l'organisation et l'animation des temps périscolaires.

Sous l'autorité du DAPS, l'animateur ou l'animatrice intervient sur les différents temps périscolaires en dehors du temps de classe, le matin, le midi et le soir.

Diverses missions lui sont confiées :

- assurer la sécurité physique et affective des enfants (cela passe aussi par rassurer un enfant lors des premiers soins infirmiers) ;
- s'assurer que chaque enfant trouve sa place au sein du groupe pour son plein épanouissement ;
- participer au projet pédagogique de la structure et le respecter ;
- organiser les activités d'animations éducatives, ludiques, manuelles, culturelles et sportives en fonction de l'âge et des besoins des enfants ;
- accueillir les enfants et les familles (construction d'une relation de qualité) ;
- accompagner les enfants dans les gestes de vie quotidienne ;
- rendre compte au DAPS de tout événement jugé important ;
- transmettre les informations aux collègues ;
- agir en médiation : gestion des conflits, gestion des émotions, respect des règles de sécurité et des règles d'hygiène.



L'animateur ou l'animatrice extra-scolaire

Employé par l'Accoord, à qui la Ville de Nantes délègue notamment l'organisation et la responsabilité des temps extra-scolaires des mercredis après-midis et vacances scolaires.

L'animateur est placé sous l'autorité du directeur de l'accueil de loisirs, nommé ASC (animateur socio-culturel).

Il ou elle a les mêmes missions que l'animateur périscolaire sur un autre temps.

Un point d'attention sera à porter à la régularité des personnes référentes (qui viennent chercher le groupe d'enfants et les acheminer au lieu d'accueil de loisirs s'il est différent de l'école habituelle de l'enfant).

L'AESH (Accompagnant des élèves en situation de handicap)

Employé par l'Éducation nationale, l'AESH est chargé de l'aide humaine. Il ou elle a pour mission de favoriser l'autonomie des enfants en situation de handicap. L'AESH exerce sur temps scolaire, dans un volume horaire défini par la Maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH).

La circulaire du 3 mai 2017 fait état de trois domaines d'activités qui regroupent les différentes formes d'aides apportées aux enfants en situation de handicap par les AESH :

- accompagner l'enfant dans son quotidien à l'école (pour assurer sa sécurité, notamment) ;
- ses apprentissages (aide individualisée pour mieux comprendre) ;
- la socialisation (communiquer avec ses camarades, interagir).

L'AER (Agent d'entretien et de restauration)

Employé par la Ville, l'AER exerce sous la responsabilité hiérarchique du responsable de site, ou du cadre de proximité.

Diverses missions lui sont confiées :

- entretenir les locaux (sanitaires, couloirs et classes) de 6h à 9h ;
- préparer et servir le déjeuner : dressage du couvert, remise en température, assaisonnement, présentation des plats...

Il est à noter qu'entre deux services un battement de 10 minutes a lieu pour pouvoir débarrasser, nettoyer et redresser les tables nécessaires.

- accueillir et accompagner les enfants ;
- réaliser l'entretien (salle et cuisine) à l'issue du dernier service.

La place de l'AER est un axe de travail important dans la mesure où ce professionnel a toute sa place auprès de l'enfant au moment du repas.

Dans certaines écoles, les enseignants peuvent mettre en place des projets avec les agents de restauration (par exemple des animations autour du goût). Cela s'anticipe et s'organise en équipe.

L'ATR (Agent technique de restauration)

Employé par la Ville, l'ATR assure l'encadrement fonctionnel des AER de l'école en plus de ses tâches d'entretien et de restauration.

À ce titre, diverses missions lui sont confiées :

- accueillir et accompagner, en lien avec l'équipe, les agents remplaçants et les stagiaires ;
- faire le lien quotidiennement avec les enseignants et/ou les ATSEM sur les effectifs d'enfants inscrits ;
- assurer la préparation et le service du déjeuner ;
- informer le responsable de site ou le cadre de proximité de tout événement marquant.

Le ou la responsable de site

Employé par la Ville, sous la responsabilité hiérarchique du cadre de proximité.

Sur les écoles disposant de nombreuses classes, un responsable de site peut être nommé pour assurer l'encadrement hiérarchique des agents d'entretien et de restauration ainsi qu'une partie de l'entretien et de la restauration.

Ces missions sont amenées à évoluer en 2023 afin de renforcer le rôle d'encadrement.

Il ou elle est l'interlocuteur de premier niveau du site pour les partenaires éducatifs internes et externes de l'école (ATSEM, Éducation nationale, LLO, Accoord, parents d'élèves...).

Le ou la concierge

Employé par la Ville, il ou elle accueille et informe les usagers au sein de l'école primaire ou élémentaire (la Ville de Nantes n'affecte pas de concierge au sein des écoles maternelles) et assure la sécurité de l'école, ainsi qu'une partie de l'entretien.

Autres professionnels

Le RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté). Il rassemble des psychologues et des professeurs des écoles spécialisés. Ils sont membres à part entière de l'équipe enseignante et apportent l'appui de leurs compétences aux équipes pédagogiques des écoles. Ils les aident à analyser les situations, à reconnaître et prendre en compte les besoins des élèves et à construire des réponses adaptées. Les aides spécialisées peuvent être de différentes formes, selon les besoins de l'enfant (aides pédagogiques, ré-éducatives ou suivi psychologique).

Le ou la cadre de proximité : employé par la Ville, il ou elle encadre l'ensemble des équipes d'un groupe d'écoles. Il ou elle est le responsable hiérarchique des ATSEM, responsables de site, AER, ATR et concierges, et assure à ce titre plusieurs missions :

- assurer la cohésion et la coordination des équipes des écoles et des partenaires au bénéfice de l'accueil des enfants et des familles ;
- soutenir le responsable de site dans son rôle de manager ;
- s'assurer de la bonne cohérence entre les différents temps de l'enfant et les projets mis en place (articulation entre le projet d'école, les projets pédagogiques des accueils périscolaires et de l'accueil de loisirs en réponse au PEDT) pour une meilleure fluidité dans les organisations proposées aux enfants et aux familles.

Il ou elle est l'interlocuteur direct et de proximité avec les directions d'école et les DAPS sur toutes les questions relatives au fonctionnement des écoles et assure la coordination entre les différents temps.

Le suivi santé de l'enfant est assuré par différents professionnels à l'école :

• **La PMI (protection maternelle et infantile)** intervient auprès des enfants de classes de très petite, petite et moyenne section. Une puéricultrice et un médecin sont référents par école, et sollicités en cas de problématiques. En petite section, un test de vision et d'audition est effectué. En moyenne section, un test de langage est effectué si besoin, à la demande de l'enseignant.

• **Le pôle santé globale de l'enfant (PSGE)** de la mairie intervient à la ville de Nantes par délégation de l'Éducation nationale, de la grande section au CM2, dans toutes les écoles publiques et privées sous contrat.

Au sein du PSGE, le médecin scolaire et l'infirmière scolaire voient l'ensemble des enfants de grande section en bilan de santé. À cette occasion, ils échangent avec les parents sur les habitudes de vie de leur enfant, effectuent un examen clinique, contrôlent les vaccins obligatoires et participent au dépistage des troubles du neurodéveloppement, dont les troubles d'apprentissage. Des mesures particulières peuvent être prises, en cas de handicap et/ou de maladie chronique, pour permettre à l'enfant de continuer sa scolarité en milieu ordinaire.

La santé scolaire assure également un rôle de veille sanitaire dans les écoles, comme par exemple en cas d'épidémie de rougeole ou d'une autre maladie particulièrement contagieuse.

En lien avec les écoles, les infirmières scolaires organisent des actions d'éducation pour la santé, comme par exemple sur le sommeil, la nutrition, l'hygiène du corps et bucco-dentaire, le respect de l'intimité...

Enfin, le PSGE propose un accompagnement social aux parents rencontrant des difficultés dans leur parentalité (faciliter la mise en place de loisirs, l'inscription à la restauration scolaire, soutien dans les démarches autour du champ du handicap, etc.).

L'intervenant ou l'intervenante est présent à la fois sur le temps scolaire et périscolaire, dans le cadre de projets spécifiques (comme par exemple les parcours éducatifs et artistiques proposés par la ville, la pratique sportive), encadre et anime un groupe d'enfants sous la responsabilité du professionnel (enseignant, DAPS ou ASC) qui a organisé son intervention.

Extérieur à l'école, l'intervenant doit se sentir accueilli et intégré à l'équipe. Les professionnels doivent donc avoir en amont connaissance des intervenants (prénom et nom, spécificité, durée et sens du projet...). Si un professionnel de l'école (enseignant, ATSEM ou animateur) est amené à accompagner l'intervenant, il doit prendre part au projet et être en soutien auprès de l'intervenant.

Ces éléments sont valables pour tout adulte accompagnant ponctuellement les enfants sur le temps scolaire.

2

Organisation et responsabilités

2.1 La journée-type

La Ville de Nantes a défini un cadre commun pour ses écoles publiques. Chaque école s'inscrit dans ce cadre pour établir précisément ses horaires en fonction de son projet pédagogique et de ses particularités.

- la classe commence au plus tôt à 8h45 ;
- la pause du midi dure au moins 2h ;
- la classe se termine le soir au plus tôt à 16h ;
- la classe se termine au plus tôt à 12h le mercredi midi ;
- au cœur de la journée, la ventilation des horaires diffère selon les écoles.

Cette journée type ne détaille pas l'entièreté du déroulé de la journée proposé à un enfant. Une différence d'organisation se fait entre les niveaux de classe.

Taux d'encadrement sur les temps périscolaires (applicables au 1^{er} septembre 2022)

Matin et soir

Les temps d'accueils périscolaires du matin et du soir sont déclarés auprès de Jeunesse et Sports. Dans le cadre du PEDT (projet éducatif de territoire), le taux maximum autorisé pour l'encadrement des enfants d'âge maternel est de 1 adulte pour 14 enfants.

La Ville de Nantes a décidé de fixer ce cadre à **1 pour 10 enfants**.

Midi

La Ville a fixé le seuil d'encadrement à

- 1 encadrant pour 15 à 20 enfants ;
- 1 encadrant pour 10 à 15 enfants en écoles REP, REP+ et à aider.



Quand ? ¹	Quels temps ?	Qui ?	Quoi ?
Temps périscolaire ²			
À partir de 7h30	Accueil périscolaire du matin	Animateur LLO	Préparer la salle d'accueil Accueillir l'enfant Accueillir la famille et échanger sur les informations importantes Pointer les présences (cantine + périscolaire) Accompagner la séparation Proposer un petit déjeuner Proposer des activités propices au temps du matin Assurer le suivi des effectifs
8h25/8h35	Transition		Préparer et accompagner les enfants vers les classes Transmettre les informations reçues (cantine, APS, infos spécifiques) à l'oral ou par le biais d'un cahier
		ATSEM	Accueillir individuellement en classe l'enfant accueilli au périscolaire
Temps scolaire ³			
8h35 Ouverture de l'école	Accueil dans la classe	Enseignant	Accueillir familles et enfants
		ATSEM	Accueillir et accompagner les enfants Échanger avec les familles, recueillir les informations d'organisation à transmettre dans la journée Faire pointer les présences pour le temps de cantine et d'accueil périscolaire
		AESH	Accueillir l'enfant en situation de handicap
8h45	Enseignement	Enseignant	Préparer la classe Mettre en œuvre les activités pédagogiques
		ATSEM	Aider l'enseignant dans la mise en place et le suivi des activités Accompagner les enfants dans les apprentissages Ranger et entretenir le matériel pédagogique (avec les enfants)
		AESH	Accompagner l'enfant en situation de handicap dans le collectif Accompagner l'enfant dans les activités
		Intervenant	Animer les ateliers en lien avec leur spécificité Encadrer un groupe d'enfants
10h/10h30	Récréation	Enseignant	Surveiller et veiller à la sécurité Animer ce temps récréatif, selon le projet de l'école
		ATSEM	Ranger et préparer les ateliers Mettre en place la salle de sieste Assurer les soins à l'enfant Bénéficier d'un temps de pause
11h45 Jusqu'à la fin de la 1/2 journée, c'est un temps d'enseignement dont l'enseignant est responsable.	Transition	Enseignant	Encadrer les enfants ne déjeunant pas à la restauration scolaire Accueillir les familles
		ATSEM et animateur (présent 5 minutes avant la fin de l'école)	Préparer les enfants déjeunant à l'école : appel, passage aux toilettes, lavage de main, cheminement vers la restauration Transmettre les informations à l'équipe d'animation sur les enfants présents

¹ Horaires indicatifs, susceptibles de varier selon l'organisation de chaque école
² Responsabilité de la Ville de Nantes (avec délégation à Léo Lagrange Ouest / DAPS et animateurs)
³ Responsabilité de l'Éducation nationale (délégation à l'école / direction et enseignants)

Quand ? ¹	Quels temps ?	Qui ?	Quoi ?
Temps périscolaire ²			
11h55	Temps du repas : deux services consécutifs	AER ATR RS	Accueillir les enfants et les collègues Gérer le service (transférer les plats et débarrasser) Accompagner les enfants Vérifier les températures Entretenir le matériel et nettoyer la restauration
		ATSEM, par roulement Animateur	Accompagner les enfants dans le développement de l'autonomie (se servir seul, nettoyer) et la découverte des plats Assurer un climat calme et sécurisant (limiter le bruit, s'assurer de la bonne assise de l'enfant) Accompagner l'enfant dans la socialisation (partager, être poli, écouter) Inciter les enfants à goûter (éveil au goût) Notifier et relayer les informations importantes (aux collègues et aux parents le soir)
	Temps libre	Animateur ATSEM	Encadrer les enfants ne dormant pas Assurer la sécurité des enfants au sein de la cour et dans les salles d'activités Proposer des activités diverses et variées (les ATSEM sont en soutien des animateurs) : manuelles, sportives, culturelles... Permettre aux enfants de se reposer, d'être au calme s'ils le souhaitent (bibliothèque, coin calme et de repos)
		ATPS	Proposer des activités spécifiques
12h30	Temps de sieste	ATSEM Animateur	Accompagner les plus petits, qui ont besoin de dormir, au temps de sieste (dortoirs avec lits superposés), sécuriser le cheminement Accompagner les enfants dans leur autonomie : passage aux toilettes, lavage de mains, déshabillage, objet transitionnel Accompagner les enfants à l'endormissement (instaurer un climat calme et ritualiser ce temps)
13h15	Temps de repos	ATSEM Animateur	Proposer un temps de récupération aux enfants ne dormant pas (dans les salles de classes ou salles polyvalentes sur des couchettes empilables)
Temps scolaire ³			
13h35	Accueil dans la classe	Enseignant	Accueillir les enfants externes
13h45			Accompagner la sieste Accueillir les enfants ne dormant pas
	Lever de sieste	ATSEM Enseignant	Permettre des réveils échelonnés Réveiller en douceur les dormeurs Accompagner les enfants : habillage, passage aux toilettes, rangement des affaires
	Enseignement	Se référer au matin	Proposer des ateliers aux enfants ne dormant pas
16h	Accueil dans la classe et transition	Enseignant ATSEM	Répartir les enfants selon petit accueil, grand accueil et départ Accueillir les familles Assurer les transmissions sur la journée de l'enfant

Quand ? ¹	Quels temps ?	Qui ?	Quoi ?
Temps périscolaire ²			
16h/16h30	Petit accueil	ATSEM	Assurer le relai d'informations avec les animateurs (à l'oral ou par fiche de transmission) Encadrer les enfants dans la cour ou la classe Accueillir les familles et assurer les transmissions sur la journée de l'enfant
16h/17h30	Grand accueil (temps « bloqué »)	Animateur DAPS Intervenant ATPS (animation sur le temps périscolaire)	Prendre note des informations données pour transmission aux familles Accompagner les enfants pour la préparation au temps du goûter : passage aux toilettes, lavage de mains Proposer un goûter (en restauration ou à l'accueil) Veiller à la remise en état du lieu (nettoyer tables et sols) Proposer des animations diverses et variées répondant aux besoins des enfants : activités libres, ateliers dirigés à l'intérieur et/ou à l'extérieur, temps calme...
17h30/18h30	Grand accueil (départs échelonnés)	Animateur DAPS	Accueillir les familles et assurer les transmissions sur la journée de l'enfant Poursuivre les activités proposées

À noter : les AER débutent leur journée de travail à 6h par un temps d'entretien, et terminent à 15h30. Avant le service, ils ou elles préparent le repas, mettent en place la salle, et suivent les PAI et les protocoles demandés

(panneaux verts et rouges, Cf.guide bleu-restauration scolaire).
Les concierges, quant à eux, sont présents sur l'école de 7h45 à 18h45.

2.2 La spécificité du mercredi

Quand ? ¹	Quels temps ?	Qui ?	Quoi ?
Temps périscolaire ²			
7h30	Accueil périscolaire	Animateur LLO	Cf. Journée type
8h40	Transition	ATSEM	
Temps scolaire ³			
8h50	Dans la classe	Cf. Journée type	
9h	Atelier		
12h/12h10	Fin de classe	Enseignant	Répartir les enfants inscrits à l'accueil du mercredi midi, à l'accueil de loisirs Transmettre les informations utiles Accueillir les familles
Temps périscolaire ²			
12h/12h30	Accueil gratuit	ATSEM	Assurer la sécurité des enfants inscrits à l'accueil Accueillir les familles Transmettre les informations importantes
Accueil de loisirs du mercredi après-midi - Temps périscolaire – Délégation de service public à l'ACCOORD			
12h	Transition vers l'accueil de loisirs	Animateur Accoord	Accueillir les enfants inscrits à l'accueil de loisirs Échanger avec les enseignants et les ATSEM Accompagner les enfants vers le lieu d'accueil s'il est différent de leur école (à pied ou en car)

Déroulé : les enfants déjeunent à la restauration de l'accueil de loisirs (repas livré et préparé par le service municipal de restauration de la Ville de Nantes), suivi d'un temps de sieste, de repos ou d'un temps calme.

14h : temps d'activités
16h : goûter
17h/17h30 : temps d'accueil des familles
Accueil possible jusqu'à 18h30 dans certains accueils de loisirs (temps facturé et sur inscription).

2.3 La responsabilité

Sur le temps scolaire, les enseignants sont responsables des enfants de leur classe.

Ils s'assurent que les enfants soient repris à la fin de chaque demi-journée par la ou les personnes responsables légaux ou toute personne nommément désignée par elles, sauf s'ils sont inscrits et pris en charge par le service de restauration scolaire ou par l'accueil périscolaire.

Les enseignants et ATSEM ont connaissance des listes d'inscription aux différents services proposés.

Sur le temps périscolaire, le directeur de l'accueil périscolaire et les animateurs sont responsables des enfants inscrits.

Un enfant inscrit au petit accueil et dont les parents ne viendraient pas à 16h30, est accompagné sur le temps dit de grand accueil. Les familles sont informées de ce cheminement par les ATSEM.

Pour le mercredi :

- les enfants inscrits à l'accueil de loisirs sont pris en charge au sein même de l'école, dès la fin de la classe ;
- un enfant non inscrit à l'accueil du mercredi ou à l'accueil de loisirs reste sous la responsabilité de l'enseignant.



2.4 La gestion des absences

Absence d'un enseignant : les enfants sont répartis au sein des autres classes en l'absence de remplaçant. Le travail des ATSEM est alors réorganisé par le directeur ou la directrice d'école qui s'assure qu'un groupe d'élèves n'est pas confié en toute responsabilité à un ATSEM.

Bonne pratique

Une telle organisation gagne à être anticipée dès le début de l'année. La répartition des élèves dans les autres classes peut être affichée.

À noter : les ATSEM sont titulaires d'un poste dans une école, et non dans une classe. En cas de besoin, le directeur ou la directrice peut réorganiser le service selon les projets, les temps ou les besoins.

Absence d'un ATSEM : ces postes peuvent être remplacés ou non selon les disponibilités des agents.

En cas d'affectation d'un ATSEM temporaire, l'équipe se doit d'accueillir, d'accompagner le professionnel et de l'informer de tout élément nécessaire à la bonne organisation et au suivi des enfants.

Si l'ATSEM n'est pas remplacé, la direction d'école peut revoir l'organisation et la répartition des équipes sur le temps scolaire.

Sur le temps périscolaire, c'est le DAPS, de par son autorité fonctionnelle, qui est en charge de cette réorganisation, en lien avec le cadre de proximité.

Absence d'un AESH : dans le cadre d'une absence de l'accompagnant d'élève en situation de handicap, l'enfant est pris en charge dans sa classe par l'enseignant et l'ATSEM.

Absence d'un animateur : le DAPS revoit l'organisation des équipes (par exemple : réorganisation des services du midi : affichage sur un tableau), peut solliciter un animateur volant ou renforcer lui-même l'équipe.

Cette organisation en cas d'absence s'anticipe et se travaille lors des réunions avec le cadre de proximité et l'équipe école.

Bonne pratique

Au regard de l'arrivée fréquente d'un professionnel en remplacement, il est utile d'anticiper l'accueil (trombinoscope, référent identifié...) pour faciliter son arrivée et sa présentation à l'équipe.

¹ Horaires indicatifs, susceptibles de varier selon l'organisation de chaque école

² Responsabilité de la Ville de Nantes

³ Responsabilité de l'Éducation nationale (délégation à l'école / direction et enseignants)

Quelle articulation entre les membres de la communauté éducative ?

3.1 Favoriser la concertation entre professionnels et le partage de pratiques

Les temps d'échanges entre professionnels sont très importants. Ils doivent être planifiés à différentes échelles. Ils participent largement à une cohésion d'équipe, et à la construction d'une culture professionnelle commune.

Les objectifs de ces différents temps sont multiples : clarifier l'organisation, présenter les projets, développer le partenariat...

Il semble essentiel d'échanger et de partager sur les règles de vie (communes et différentes), que chacun puisse entendre les contraintes des uns et des autres et que l'élaboration de ces règles se fassent en concertation.

La multitude des acteurs avec des horaires différents complexifie la mise en place de ces temps.

C'est pourquoi il est important, dès le début de l'année, de fixer ces différents temps, de les identifier et de les planifier. Ainsi, l'ensemble des professionnels peut anticiper et s'organiser en fonction.

Il est également utile de réfléchir en équipe sur le mode de transmission des informations lors des temps de transition, et d'organiser des tuilages, lorsque cela est possible, pour faciliter l'intégration des remplaçants et/ou des nouveaux.



Bonne pratique

Pour plus de facilité, il est possible de proposer des rencontres avec un représentant par métier (enseignant, ATSEM, animateur et AER) et d'effectuer une rotation sur l'année.

3.2 Partager des valeurs, socle d'une posture éducative appropriée

Travailler en école implique de savoir travailler en équipe.

Pour cela, il est nécessaire que chacun des membres de l'équipe ait connaissance de l'environnement dans lequel il travaille. Des outils peuvent être développés, comme les trombinoscopes, des fiches descriptives propres à chaque école (coordonnées, accueil de loisirs de rattachement...).

Il est essentiel de coopérer pour avancer et de créer une synergie entre professionnels en direction de l'enfant.

Les professionnels veillent à la qualité des échanges entre eux et instaurent un dialogue qui favorisent un climat serein.

Quatre axes primordiaux peuvent nous y aider : **la bienveillance, la communication, l'entraide et l'adaptabilité.**

Il est important que le projet pédagogique des temps périscolaires puisse être travaillé avec l'ensemble des professionnels concernés (équipe d'animation, ATSEM, agents de restauration).

3.3 Proposer des temps interprofessionnels

Pour participer à une culture éducative commune, différents temps peuvent être mis en œuvre :

- **des formations communes** permettent aux acteurs éducatifs d'avoir les mêmes informations ;

Elles existent sous différentes formes (animateurs/ATSEM, enseignants/ATSEM...), et sont mises en place en dehors du temps scolaire.

Elles peuvent être à l'initiative de différents acteurs : Ville, Éducation nationale... en fonction du format, de la thématique, des intervenants sollicités...

Objectifs de ces temps de formation : mieux se connaître, échanger avec d'autres professionnels, élargir ses connaissances professionnelles.

- **des temps d'analyse de pratiques** pour échanger, élaborer un plan d'action, sont à encourager.



Bonne pratique

Selon les besoins identifiés ou manifestés, solliciter le supérieur hiérarchique pour mettre en place des temps d'échange, des interventions...

3.4 Des temps à clarifier

Les récréations

Il s'agit d'un temps éducatif à part entière, qui ne se réduit pas seulement à un temps de surveillance.

L'organisation de ce temps est définie par le directeur ou la directrice d'école avec des modalités différentes selon les écoles : récréations collectives ou échelonnées, participation ou non des ATSEM (notamment pour les éventuels soins).

Le nombre d'adultes surveillant la cour de récréation varie selon la configuration des espaces.

Comme pour l'ensemble du temps scolaire, la responsabilité des enfants relève des enseignants.

L'ATSEM ne doit en aucun cas assurer seul la surveillance de ce temps.

Si l'ATSEM n'y participe pas, différentes missions lui incombent hors face-à-face enfant : préparation éducative, temps de concertation avec l'enseignant. C'est également l'occasion de pouvoir bénéficier d'un temps de pause d'une durée limitée à 10 minutes par demi-journée.

Si l'ATSEM y participe (notamment pour apporter des soins aux enfants), sur la base du volontariat, le temps de pause (10 minutes) est positionné à un autre moment (après la récréation par exemple), ainsi que les temps de préparation éducative et de concertation avec l'enseignant.

La pause méridienne

C'est un temps fort où différents acteurs éducatifs interviennent, et où différents moments se mêlent : repas, cour, sieste... Sur ce temps, la mixité des professionnels est favorisée (ATSEM, animateur, AER).

En début d'année, la stabilité des professionnels est importante (référénts, animateurs et ATSEM).

3

La place des familles



Les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant et une cohérence éducative doit se mettre en place avec les acteurs éducatifs présents à l'école pour que les enfants s'y sentent en confiance et en sécurité.

Il est donc important de réfléchir aux actions permettant de donner une place aux familles et d'établir une relation de confiance, dans le but d'une coéducation.

Dès lors qu'un parent inscrit son enfant à l'école, il devient parent d'élève. Après l'inscription dans les services municipaux, les parents sont accueillis à l'école pour l'admission, par le directeur ou la directrice.

1

L'accueil des familles

En amont de la première scolarisation, il est important de créer du lien avec les familles, de les rassurer et d'établir une relation de confiance par la mise en place d'actions. Si les parents sont en confiance, ils pourront transmettre des sentiments positifs à leur enfant pour démarrer sa scolarisation en toute sérénité.

Les actions visant cet objectif sont variables d'une école à une autre.

Le dispositif « Passerelles vers l'école » encourage et accompagne diverses actions, notamment en REP/REP+ :

- familiarisation des enfants et des familles lors de créneaux spécifiques ;
- réunions d'information menées par la CAF pour sensibiliser les familles qui pourraient inscrire leurs enfants en très petite section (TPS) avant l'année de leur 3 ans ;
- sensibilisation des partenaires pour mettre en avant les actions à destination des familles (Léo Lagrange Ouest, Accoord, professionnels de la petite enfance, PMI, CAF, acteurs de quartiers comme les ludothèques, Nantes Habitat...) ;
- échanges de pratiques des différents partenaires autour des familles et des enfants permettant de leur porter une attention particulière ;
- visite des enfants accueillis dans un multi-accueil dans leur future école du quartier ;
- visite des équipes enseignantes dans les multi-accueils du quartier pour rencontrer les familles et leur parler de la rentrée prochaine de leur enfant ;
- les familles peuvent également être invitées aux événements festifs de l'école du quartier (carnaval, fête d'école) et à diverses portes-ouvertes (à l'initiative de l'école, de l'accueil périscolaire, de l'accueil de loisirs du mercredi).

Ces actions ne sont pas seulement réservées aux écoles REP et REP+. Cela se met en place selon les écoles et les choix faits en équipe école. Ces actions sont à encourager dans l'ensemble des écoles.

Le film réalisé en juin 2021 « Bienvenue à l'école maternelle »¹, présente une journée à l'école maternelle (différents temps forts et enjeux de la journée de l'enfant) pour sensibiliser les familles à la première scolarisation. Cette ressource est disponible et traduite en différentes langues pour permettre au plus grand nombre de familles un accès aux informations délivrées.

L'action de découverte à laquelle assiste l'enfant doit se dérouler de préférence dans l'école qu'il fréquentera.

En amont de la rentrée

Plusieurs temps d'échanges peuvent être proposés pour présenter le fonctionnement de l'école aux parents et les impliquer dans leur nouveau rôle. Ainsi :

- le directeur ou la directrice d'école est disponible pour accueillir et répondre aux sollicitations des familles. L'admission à l'école se fait directement par leur biais ;
- l'enseignant ou l'enseignante ouvre la classe aux familles afin qu'elles puissent participer à certaines activités proposées ;
- l'équipe périscolaire propose des temps forts pour dynamiser le lien avec les familles.

¹ Accessible sur metropole.nantes.fr

Testé et approuvé

Développer les temps conviviaux pour l'intégration des nouvelles familles.

Par exemple : l'accueil des nouvelles familles par les familles fréquentant déjà l'école, le café/thé des parents, la présence d'interprètes...

Les premières semaines

L'accueil mis en place doit se faire en face à face. L'enfant et sa famille sont reconnus et nommés, et ce quel que soit le moment de la journée.

Pour les très petites sections et petites sections, une organisation peut être proposée permettant à l'enfant de s'adapter progressivement et d'apaiser la séparation (par exemple : présence du parent dans la classe). Il est essentiel que les professionnels s'adaptent aux besoins des familles, et mettent en place des aménagements au cas par cas.

Testé et approuvé

En cas de séparation difficile, l'enseignant ou l'ATSEM peut appeler la famille dans la journée pour lui faire un retour rapide sur le déroulé de la matinée, l'adaptation de l'enfant...

Les transmissions

Il est important d'expliquer l'utilité et le besoin des échanges entre familles et professionnels. Un détail sur l'enfant, même minime, peut aider le professionnel à comprendre, à s'adapter et à mieux accompagner l'enfant. Une attention particulière est à porter aux temps de transition pour que l'information passe de la maison, au périscolaire, à l'école et inversement.

La relation parents-professionnels

Différents temps de rencontres sont possibles pour assurer le dialogue autour de l'enfant et assurer son bien-être.

◆ Dans l'école

Afin de permettre aux familles d'identifier les différents professionnels présents à l'école maternelle, il est recommandé de développer des temps d'échanges et des outils de communication.

Ainsi, elles pourront connaître et reconnaître les adultes qui accompagnent leur enfant tout au long de la journée (voir la journée type page 24).

Certains supports sont utilisés et facilitent les modes de transmission. Par exemple : le cahier de liaison (version papier ou dématérialisée : e-primo)

En complément, il est intéressant de fournir aux familles un livret présentant les différents temps de la journée de l'enfant, un plan succinct de l'école (classes, restauration scolaire et accueil périscolaire), ainsi qu'un trombinoscope de l'ensemble des professionnels, en précisant leur rôle et leur temps d'intervention dans la journée de l'enfant.

Un focus sur le temps du mercredi est important pour faire du lien sur la semaine.

Ces différents outils permettent aux familles d'échanger avec leur enfant sur leur quotidien et ainsi de développer leur langage.

Pour la prise en charge d'un enfant en situation de handicap, il est d'autant plus important d'organiser des temps de rencontres spécifiques avec les adultes qui accueillent l'enfant.

Testé et approuvé

Il est important d'aider les familles à repérer l'ensemble des professionnels par exemple, à l'aide d'un badge de couleur.

Un moyen d'identification, laissé au choix des écoles, permet de repérer qui est qui et qui fait quoi dans l'école.

Familles allophones

Pour permettre aux familles ne maîtrisant pas la langue française un accès aux informations, des dispositifs et acteurs spécifiques peuvent être mobilisés :

- le dispositif OEPRE (Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants) de l'Éducation nationale (ateliers organisés au sein de certains collèges) ;
- les ateliers le Français au quotidien organisés dans les centres socio-culturels de l'Accoord ;
- les ateliers de certaines associations comme AREA, AFEE, ACMNN,....

◆ Lors du temps scolaire

Différentes rencontres sont possibles et déclinées lors de l'année scolaire. On différencie d'une part les échanges réguliers (chaque jour entre 2 portes), autour de la description de la journée de l'enfant par exemple, et d'autre part les échanges formels (entretien planifié pour parler de l'enfant).

Ils sont proposés à l'initiative des professionnels ou à la demande des parents.

Ainsi, on peut évoquer les temps d'échanges avec la direction d'école, mais également avec l'enseignante ou l'enseignant (suivi pédagogique et éducatif) ou bien avec l'ATSEM (suivi éducatif).

Testé et approuvé

Des temps conviviaux pour associer et mobiliser les familles.

Par exemple : le « café des parents »

◆ Lors du temps périscolaire

Lors de ces temps matin et soir, les familles ont un contact direct avec les animateurs et les DAPS. Le cas échéant, les coordonnées de ces personnes sont disponibles.

Divers temps forts sont proposés aux familles pour favoriser les échanges et valoriser les actions proposées aux enfants. Ils sont mis en place tout au long de l'année, et en particulier avec « la semaine du périscolaire » organisée en septembre :

- présentation de l'équipe et du projet d'animation ;
- visite des locaux ;
- découverte de la pause méridienne (rencontre des personnels, visualisation du temps du repas, des activités) ;
- temps forts (soirée, ateliers) ;
- hors les murs.

Le reste de l'année :

- temps fort avant les vacances ;
- journées ciblées ;
- comité périscolaire.

Des entretiens sont également possibles avec le directeur ou la directrice de l'accueil périscolaire, à sa demande ou bien celle de la famille. Un endroit propice aux échanges est privilégié.

Les sujets sont divers : présentation des temps périscolaires et des locaux, des problématiques rencontrées avec l'enfant (intégration, comportement, freins sur le temps du midi...). Ces rencontres permettent d'échanger, de collaborer, pour le bien-être de l'enfant.

Le périscolaire peut accéder à l'application e-primo et peut développer ses propres outils de communication.

Ces principes sont les mêmes concernant l'accueil de loisirs.



Être parent d'élève, c'est quoi ?

Un parent d'élève est membre de la communauté éducative, il a des droits reconnus par l'institution mais aussi des devoirs :

- un droit d'information sur le suivi de la scolarité et du comportement scolaire de son enfant ;
- un droit de réunion (collective ou individuelle) ;
- un droit de participation par ses représentants, pour siéger dans les instances des écoles ;
- une obligation d'assiduité de son enfant (l'école maternelle est obligatoire) ;
- un respect des horaires de l'école ;
- une obligation de respect des enseignants et personnels de l'école.

Pour une communication efficace

Comme tous les adultes, les familles doivent adopter une posture et une conduite adaptées :

- je rentre à l'école, je range mon portable ;
- je rentre à l'école, je dis « bonjour » et « au revoir » ;
- je participe à la vie de l'école.

◆ Un parent a la possibilité de participer à la vie de la classe

Les familles sont sollicitées pour accompagner les classes lors des sorties ou pour participer à des actions mises en place par l'école. Les sollicitations concernent bien souvent l'accompagnement dans le cadre de sorties scolaires. Dans ce cadre, il appartient à l'enseignant d'expliquer aux parents leur mission d'accompagnement : quel est l'objet de la sortie ? comment se positionner (posture, vocabulaire adapté...) ? comment réagir face à un problème ?

Être représentant de parents d'élèves élu, c'est quoi ?

Être représentant de parents d'élèves élu, c'est :

- représenter les parents au conseil d'école ;
- se tenir informé de la vie de l'école ;
- promouvoir la parole des parents ;
- recueillir les questions et communiquer avec les autres parents d'élèves (échanges, boîtes aux lettres, panneaux d'affichage, mailing, café des parents...) ;
- être force de propositions pour améliorer la vie de l'école.

Les élections des représentants des parents d'élèves sont effectuées au plus tard avant les vacances d'automne.

Les parents expriment leur suffrage au bureau de vote de l'établissement scolaire fréquenté par leur enfant ou votent par correspondance.

Chacun des deux parents est électeur quelles que soient sa situation matrimoniale et sa nationalité.

Lorsqu'un tiers est chargé de l'éducation de l'enfant, il a le droit de voter et d'être candidat à ces élections à la place des parents. Il y a autant de représentants de parents d'élèves au conseil d'école que de classes dans l'école.

Le conseil d'école :

- communique sur toutes les actions de l'école ;
- vote le règlement intérieur de l'école ;
- adopte le projet d'école ;
- donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions relatives à la vie de l'école : restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, etc. ;
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles ;
- peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire dérogatoire.

Tous les professionnels peuvent être amenés à orienter les parents vers leurs représentants : un trombinoscope est utile pour bien les identifier.

**Cette charte est un cadre général :
à chaque équipe école d'y trouver des
sujets à travailler en collectif pour
améliorer l'accueil des enfants
et de leurs familles !**



Nous contacter

Par courrier postal Hôtel de Ville de Nantes
2 rue de l'Hôtel de Ville - 44094 Nantes Cedex 1
Accueil du public 29 rue de Strasbourg - 44000 Nantes